

Annexe au Doc. NR0346B1
Annex to

(SCR/27/mars 2003)
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES DES N°s 61.03 ET 61.04

(Point III.A.7 de l'ordre du jour)

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES

TO HEADINGS 61.03 AND 61.04

(Item III.A.7 on Agenda)

A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM
MODIFICATIONS DES NOTES EXPLICATIVES

CHAPITRE 61.

Page 1055. N° 61.03. Partie A). Deuxième paragraphe. Première ligne.

Supprimer “ou d’un **costume tailleur**”.

Page 1055. N° 61.03. Partie A). Troisième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Si plusieurs éléments du bas distincts sont présentés simultanément, par exemple, un pantalon et un short ou deux pantalons, priorité doit être donnée, en tant que partie du bas constitutive du costume ou complet, au pantalon ou à l’un d’eux, les autres éléments étant à traiter séparément.”

Page 1058. N° 61.04.

[Variante 1.

Nouveaux deuxième et troisième paragraphes.

Insérer les nouveaux deuxième et troisième paragraphes suivants :

“Tous les composants d’un **costume tailleur** doivent être d’une étoffe de la même structure, de la même couleur et de la même composition; ils doivent, en outre, être de même style et de tailles correspondantes ou compatibles. Toutefois, ces composants peuvent présenter un passepoil (bande d’étoffe cousue dans la couture) d’une étoffe différente.

Si plusieurs éléments du bas distincts sont présentés simultanément, par exemple, une jupe ou une jupe-culotte et un pantalon, priorité doit être donnée, en tant que partie du bas constitutive du costume tailleur, à la jupe ou à la jupe-culotte, les autres éléments étant à traiter séparément.”]

[Variante 2.

Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Les dispositions de la Note explicative du n° 61.03 sont applicables *mutatis mutandis* aux produits de la présente position (voir également la Note 3 a) du présent Chapitre).”]

TO BE MADE BY CORRIGENDUM
AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES

CHAPTER 61.

Page 1055. Heading 61.03. Part (A). Second paragraph. First line.

French text only.

Page 1055. Heading 61.03. Part (A). Third paragraph.

French text only.

Page 1058. Heading 61.04.

[Option 1.

New second and third paragraphs.

Insert the following new second and third paragraphs :

“All of the components of a “suit” must be of the same fabric construction, colour and composition; they must also be of the same style and of corresponding or compatible size. However, these components may have piping (a strip of fabric sewn into the seam) in a different fabric.

If several separate components to cover the lower part of the body are presented together (e.g., a skirt or divided skirt and trousers), the constituent lower part shall be the skirt or divided skirt, the other garments being considered separately.”]

[Option 2.

First paragraph.

Delete and substitute :

“The provisions of the Explanatory Note to heading 61.03 apply *mutatis mutandis* to the articles of this heading (see also Chapter Note 3 (a)).]
